



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRÊTES MUNICIPAUX**

URB_2024_04_143

**OBJET : RÉGLEMENTATION DE L'ITINÉRAIRE DES PIÉTONS
PENDANT LA RÉALISATION DES ÉCRANS ACOUSTIQUES
DU DÉDOUBLEMENT DE LA RD70
A PARTIR DU 24 AVRIL 2024**

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant la demande de la société TERELIAN, de dévier la circulation des piétons sur la RD70, par la rue Marcel Sembat, en raison de l'implantation du mur anti-bruit à proximité de la résidence Arthur Musmeaux du 24 avril 2024 au 17 mai 2024.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des piétons, des usagers des rues et du personnel de chantier,

ARRETE

Article 1 : la circulation des piétons sur la RD70, va être modifiée en raison de l'implantation du mur anti-bruit à proximité de la résidence Arthur Musmeaux du 24 avril 2024 au 17 mai 2024.

Article 2 : Afin de garantir la sécurité des piétons, une déviation est mise en place par les rues Marcel Sembat et rue Derrière les Haies,

Article 3: L'information aux piétons, la pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par l'entreprise TERELIAN sous sa seule et entière responsabilité.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Lille.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Brigadier-Chef du Commissariat de Raismes
- La Police Municipale de Raismes,
- Le Département
- Au service Cadre de Vie de la Ville de Raismes
- L'entreprise TERELIAN

Raismes, le 08 avril 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN



Affiché le	19 AVR. 2024
Transmis en Sous-Préfecture le	
Document exécutoire du	19 AVR. 2024
Notifié le	19 AVR. 2024